



## **IL FAUT SAVOIR ARRETER UNE GREVE ..... QUAND ON A OBTENU SATISFACTION ! »**

Le 14 Juin, la Loi Travail que l'Assemblée Nationale a imposée par l'arme anti-démocratique qu'est le 49-3, sera en lecture au Sénat. Nul doute que le Sénat va s'empresser de durcir encore plus cette loi nullement favorable aux intérêts des travailleur-euse-s..

L'article 2 focalise les débats. Il impose l'inversion de la hiérarchie des normes : en bref, les accords d'entreprises auront la primauté sur les accords de branches, le code du travail et la loi.

Les accords de maintien de l'emploi sont tout aussi dangereux et, à n'en pas douter, seront élargis à l'ensemble des entreprises sans restrictions. La justification du licenciement économique deviendra alors, la plus floue possible.

### **Il faut enrayer cette exceptionnelle destruction du droit des salariés**

.Notre situation d'agents de l'Etat au Ministère de l'Agriculture (MAAF) ne nous protège en rien de cette attaque sans merci sur les travailleurs euse-s. ; les différents projets et réformes en cours participent à la même logique destructrice des droits. Ainsi de nombreuses dispositions du droit du travail sont déjà transposées à la fonction publique (temps de travail, médecine de prévention, etc). De plus, les attaques envers les fonctionnaires s'intensifient, le statut serait trop protecteur, les fonctionnaires non licenciés. Le risque est bien réel

- **Au MAAF, la flexibilité des jeunes et le recours massif au CDD** c'est le recrutement de 4000 agents contractuels dans les SEA pour assurer la campagne PAC 2015-2016 sur des contrats de 2 à 4 mois sans perspectives. Le Ministère s'apprête à payer 117 millions d'euros « d'amende » pour la PAC 2014. Avec ces 117 millions d'euros le MAAF aurait pu employer 3 000 à 4 000 agents à temps plein sur douze mois !
- **Au MAAF, la dégradation des conditions de travail**, c'est un calendrier intenable imposé aux agents des SEA pour finaliser la campagne PAC 2015, ce sont les tensions avec les usagers dans les DDT(M) et dans les DDCSPP.
- **Au MAAF, la primauté de l'accord d'établissement** en l'absence de texte réglementaire national applicable à tous, c'est le quotidien des 1 500 contractuel-le-s des 12 établissements d'enseignement supérieur et des 5 400 contractuel-le-s des CFA-CFPPA des 170 établissements d'enseignement technique.

C'est pourquoi la journée de grève et de manifestation nationale à Paris à l'initiative de l'Intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL doit démontrer la force et la détermination des salari-é-e-s, à imposer leurs légitimes revendications pour obtenir le retrait de la loi scélérate sur le travail, et revendiquer un nouveau code de travail porteur de nouveaux droits.

**TOUTES ET TOUS A PARIS  
LE 14 JUIN CONTRE  
LA LOI TRAVAIL**

Paris le 9 juin 2016